

ATTESTATION

Je, soussignée, Véronique MICHEL GICQUEL, présidente de l'association de sauvegarde et de protection du patrimoine et du paysage des pays de Saint-Malo et Dinan, atteste par la présente que l'association dont le siège est situé 1 rue du génie, 35400 Saint-Malo,

est d'intérêt général au sens fiscal du terme car :

- elle exerce une activité non lucrative,
- elle ne procure aucun avantage à ses membres,
- elle n'agit pas dans l'intérêt d'un nombre restreint de personnes et ne défend pas des intérêts particuliers,
- elle a une gestion totalement désintéressée.

L'association répond ainsi aux critères d'éligibilité aux dons ouvrant droit à une réduction d'impôts, au sens des articles 200-1, g 2° et 238 bis-1, g 2° du code général des impôts.

L'association reconnaît satisfaire à toutes les conditions d'intérêt général exigées par la loi, les règlements et la doctrine de l'administration fiscale qui la rendent éligible au régime du mécénat des entreprises ou des particuliers.

La Présidente

Véronique MICHEL GICQUEL aspppsmd@gmail.com
06 80 40 42 18

1 rue du génie 35400 Saint-Malo <u>aspppsmd@gmail.com</u> www.aspppsmd.bzh